

Wirtgen GmbH
Reinhard-Wirtgen-Straße 2
53578 Windhagen
Germany



WIRTGEN

Déclaration de conformité CE

Par la présente, nous déclarons que, dans la version commercialisée par nos soins, la machine indiquée ci-après satisfait de par sa conception et sa construction aux exigences fondamentales en matière de sécurité et de santé prévues dans les directives CE énoncées ci-dessous.

En cas de modification de la machine effectuée sans accord de notre part, cette déclaration perd sa validité. Les instructions d'exploitation et le manuel de sécurité sont partie intégrante de cette déclaration.

Désignation:

Fraiseuse de revêtements routiers

Type de machine:

W 150i

No de machine:

0613 0093



Directives CE applicables:

2006/42/CE Directive aux machines

2014/30/UE Directive concernant la compatibilité électromagnétique

2000/14/CE Directive aux émissions sonores

Normes harmonisées applicables, en particulier:

EN 500-1

Machines mobiles pour la construction de routes – Sécurité - Partie 1: Prescriptions communes

EN 500-2

Machines mobiles pour la construction de routes – Sécurité - Partie 2 : Prescriptions spécifiques pour fraiseuses routières

Caractéristiques selon 2000/14/CE:

Procédure pour l'évaluation de la conformité: Annexe V

Niveau de puissance acoustique mesuré: 108 dB(A)

Niveau de puissance acoustique garanti: 109 dB(A)

Personne autorisée à constituer le dossier technique:

Georg Piller, Wirtgen GmbH

Date / Signature:

30.06.2014

Données relatives au signataire:

Dipl.-Ing. (FH) EUR ING Georg Chr. Piller
Director Product Safety and Standardization